

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

II) ECRET du PRESIDENT de la REPUBLIQUE

II) ECRET N° 463 /PR-MAID-A.-

portant modification des limites territoriales
de l'Arrondissement de KALALE.

RELATIONS :

P.R.	I5	<u>ARTICLE Ier.</u> - L'article premier du décret n°62-399/
C.G.	4	PR-MAID-A du 19 Septembre 1962 portant création de
Ministres	I3	l'Arrondissement de Kalalé est modifié comme suit :
MAID-A	I2	
Préf. Nord-Est	2	
Préf. Nikki	2	
Arrondt. Kalalé	2	
T.T.	2	
G.A.N.	8	
Gendarmerie	2	
Procureur Rép.	2	
Radio-Info.	2	
O.R.D.	I	

II-) U IIIEU de :

Sont érigés en un Arrondissement dont le Chef
lieu est Kalalé, les Cantons de Kidaroupérou - Dun-
kassa et Bouka de la Sous-Préfecture de Nikki (Dé-
partement du Nord-Est)

II I R E :

Sont érigés en un Arrondissement dont le Chef
lieu est Kalalé, les Cantons de Kidaroupérou et Dun-
kassa de la Sous-Préfecture de Nikki (Département
du Nord-Est)

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, pu-
blié et communiqué partout où besoin sera./.-

Le Président de la République
Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense

Le Président de la République

M.AROUNA.-

H.MAGA.-

VU:

Le Ministre des Finances
et du Travail,

B.BORNA.-